



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPUBLICA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 17 mars 2025 à 19h00 /
2025eko martxoaren 17ko biltzarra, arratseko 19:00ak

Date de la convocation / Deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
11 mars 2025 / 2025eko martxoaren 11a	27	19

Etaient présents / Hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Francis DOMANGÉ, Marc GRACY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Frédéric CARRICABURU, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Sylvie MULLON, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Thomas OYARZUN, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA

Ont donné pouvoir / Ahalmena utzi dutenak :

Laetitia LAC (ek) à Murielle LEIZAGOYEN GALARDI (ri)
 Antoine COGNAUD (k) à Pascal PEYREBLANQUE (ri)
 Xalbat GARAT (ek) à Anita LACARRA (i)
 Philippe GIRALDI (k) à Jean Louis FOURNIER (i)

Absents / Hor ez izenak : Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD, Max-Henri BLOT CHAMPENOIS, Murielle ARREGUI

Secrétaire de séance / idazkaria : Ann SIMON

2025 - 1 État récapitulatif annuel des indemnités des élus / Hautetsien urteko sarien laburbilduma zerrenda

Le Maire rappelle qu'il doit être établi chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros et en brut, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en son sein et au sein de tout syndicat mixte ou au sein de toute société d'économie mixte ou société publique locale ou filiale d'une de ces sociétés (article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Cet état est communiqué aux élus avant l'examen du budget.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après avoir pris connaissance du document établi, à l'unanimité,

PREND ACTE de l'état récapitulatif annuel des indemnités des élus pour l'année 2024, ci-dessous :

Élus	Mandats/Fonctions	Indemnités de toutes natures au titre de ces mandats et/ou fonctions		Montant total
		Indemnités de fonction	Autres ¹	Brut annuel
Jean Louis FOURNIER	Maire	24 500,40		24 500,40
Marie Pierre CLAVENAD	Adjointe	9 801,12		9 801,12
Francis DOMANGE	Adjoint	9 801,12		9 801,12

¹ Les avantages en nature par exemple (affectation d'un logement, etc.).

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le

S²LO

ID : 064-216400655-20250317-2025_1-DE

Jean-Michel JOLIMON de HARANEDER	Adjoint	9 801,12		9 801,12
Anita LACARRA	Adjointe	9 801,12		9 801,12
Pascal PEYREBLANQUE	Adjoint	9 801,12		9 801,12
Ann SIMON	Adjointe	9 801,12		9 801,12
Philippe GIRALDI	Conseiller municipal Délégué	2 959,56		2 959,56
Marc GRACY	Conseiller municipal Délégué	2 959,56		2 959,56
Murielle LEIZAGOYEN- GALARDI	Conseillère municipale Déléguée	2 959,56		2 959,56

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egin eta deliberatua gaineke egun, hilabete eta urtean.

Pour extrait certifié conforme / Egiaztaturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,
Jean Louis FOURNIER

